



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 novembre 2020

Étaient présents : Hervé MARCILLAT, Gérard RICHARD, Thierry MAILLIOT, Eliane BLOSSE, Françoise BARBE, Anaïs DEMANGE, Yann GENAY, Pascal LEONARD, Jean-Michel PICARD

Étaient excusés : Yannick LEONARDI, procuration à Gérard RICHARD, Fabien CLAUDEL, procuration à Hervé MARCILLAT

Madame Eliane BLOSSE est désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte rendu du Conseil municipal du 01 septembre 2020 est validé à l'unanimité

1. Le point sur les finances communales (rapport de la commission finances)

Présentation du montage vidéoprojeté sur les finances de la commune. Les chiffres clé : 813 € d'excédent d'investissement en fin d'année (c'est à dire une marge de manœuvre pour investir en 2021 réduite à la portion congrue) et 56 396 € d'excédent de fonctionnement (dont une partie raisonnable de 20 à 25000 € pourra être utilisée pour investir sur la commune). En bref une trésorerie et un budget maîtrisés grâce aux économies et aux réserves constituées dans les années précédentes, mais sans grande marge de manœuvre compte tenu des recettes limitées de la commune. Les gros travaux menés cette année (STEP et Chemin du carré) seront financés sans problème et l'extension du réseau d'assainissement collectif chemin de Barbonville pourra être réalisé en 2021 (financé par les excédents d'investissement 2020 sur l'assainissement).

2. Le point sur les travaux en cours (rapport de la commission travaux)

La réalisation de la STEP est terminée sous réserve que l'entreprise de paysage garantisse la reprise des enherbements et des roseaux plantés dans les bassins.

Le chantier du chemin du carré se déroule conformément au calendrier contractualisé avec les entreprises. Il reste à finaliser la préparation du chemin et à réaliser le tapis en enrobé de la chaussée. Le chemin sera une zone limitée à 30 km/heures.

Concernant les autres travaux en cours, la CC3M est missionnée pour poser des potelets métalliques destinés à réserver l'accès du chemin de la fontaine noire aux piétons. Le nettoyage des avaloirs est prévu pour le jeudi 12 novembre. Il mobilisera deux conseillers municipaux pour la matinée.

Une inspection des chemins ruraux est programmée avec l'adjoint aux travaux et un représentant de la commission paysages pour le samedi 21 novembre 2020 afin de définir la nature exacte et le volume des travaux à réaliser.

3. Rapport de la commission paysage

La programmation des travaux d'embellissement des entrées de village se poursuit. Des devis ont été établis dans le respect des propositions formulées par le CAUE et l'entreprise Koenig livrera des végétaux jeudi 12

novembre pour l'aménagement de l'entrée Sud (devant chez Gérard RICHARD). De même sont prévus la plantation de 3 arbres dans ce secteur et l'implantation d'une haie de charmille le long du terrain communal de la Fontaine noire (limite avec la propriété CHAILLOU).

4. Rapport de la commission animation

Les animations sont à resituer dans le contexte de crise sanitaire qui s'impose à nous. Les initiatives prises pour fêter Halloween avec les enfants ont du être adaptées. La Charmoise et l'équipe municipale ont ainsi déposé des friandises devant les maisons, remerciés par les sourires enchantés des enfants confinés. La programmation des prochaines activités dépendra des consignes à appliquer (St Nicolas...).

5. Rapport de la commission activités scolaires et périscolaires

La commission propose la création d'une prestation communale intitulée « Coup de pouce sport et culture ». Il s'agit d'encourager les activités sportives ou culturelles régulières en finançant à hauteur de 20 € maximum par enfant et par an les licences ou abonnements pris pour l'année d'activité. Une première simulation financière permet d'évaluer la dépense annuelle entre 800 et 1000 €, ce qui paraît raisonnable et conforme aux propositions formulées au cours de la campagne électorale. Il convient d'inscrire cette dépense au prochain budget communal afin de mettre en œuvre la prestation pour l'année civile 2021.

Concernant la préparation du conseil municipal des enfants, la démarche commencera par l'envoi d'un questionnaire destiné aux enfants (avec un courrier aux parents pour expliquer la démarche). Cela permettra de donner quelques indications sur le sens que nous souhaitons donner à cette initiative (pas uniquement ludique mais aussi citoyenne). L'exploitation des questionnaires devrait nous permettre de proposer une rencontre de restitution aux enfants dès que les conditions sanitaires le permettront.

6. Point d'information sur le cimetière

L'équipe municipale a repris le plan du cimetière, le règlement et les différents aménagements à programmer. Elle finalisera et échéancera ses propositions pour un prochain conseil (panneau d'information sur la démarche écologique menée au cimetière, masquage des poubelles, colombarium, jardin du souvenir, banc...)

7. Délibération N° 30/2020 Entrées et sorties du SDAA54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité, à 11 voix pour, les demandes d'entrée du SDAA54 de :

- la communauté de communes du Sel et du Vermois pour son périmètre entier,
- la commune de Dieulouard.

8. Délibération N° 31/2020 Approbation de la modification statutaire : Régie Production Eau Euron Mortagne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Régie Production Eau Euron Mortagne.

9. Délibération N° 32/2020 Mission de Maîtrise d'œuvre partielle de BEREST : raccordement eaux usées chemin de Barbonville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de mandater le bureau d'études BEREST pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour le raccordement « eaux usées » chemin rural de Barbonville, et autorise le maire à signer la lettre de commande définissant la mission et la rémunération relative à l'opération dénommée dès lors que le rapport du commissaire enquêteur aura statué favorablement sur les travaux.

10. Délibération N° 33/2020 Délibération sur la mutualisation des ouvriers intercommunaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier régulièrement à la CC3M l'exécution de travaux communaux définis selon les besoins de la commune.

11. Délibération N° 34/2020 Convention de service avec monsieur Mailliot Thierry

(Monsieur Mailliot Thierry s'est retiré de la séance du conseil municipal pour le vote de cette délibération)

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de service entre la commune de Charmois et monsieur Mailliot Thierry pour l'utilisation de son tracteur afin de réaliser divers travaux communaux.

12. Délibération N° 35/2020 Délibération du conseil municipal pour s'opposer au transfert de la compétence en matière de carte communale à une communauté de communes au 1er janvier 2021

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu l'élection du Président de la Communauté de Communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en date du 11 juillet 2020 ;

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la communauté de communes (ou d'agglomération) existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ;

Considérant que la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle a été créée après la date de publication de la loi Alur par fusion de deux Communautés de Communes et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

Monsieur/Madame le maire expose qu'en vertu de l'article 136- de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les Communautés de Communes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 1^{er} janvier 2021 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle.

13. Délibération N° 36/2020 Coup de pouce sport et culture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de la commission activités scolaires et périscolaires, décide d'une participation communale d'un maximum de 20 € aux activités des enfants de 0 à 16 ans, dans les conditions définies en annexe à la présente délibération.

**Le maire,
Hervé MARCILLAT
Hervé MARCILLAT**